SERVICE TRANSPORT
INFORMATIONS ET FONCTIONNEMENT
Plessala – Saint Gouéno – Saint Gilles 2025-2026

Les élèves doivent se soumettre aux règles de sécurité applicables dans les transports :

1) Port de la ceinture de sécurité obligatoire ;

2) Respect des consignes de sécurité données par chauffeur et imposées par la Législation ;

- La Mairie se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de ces consignes.

- Les élèves doivent respect (obéissance et politesse) envers le chauffeur.

- Tout comportement excessif dans le car, sera signalé aux parents par la Mairie Le Mené et pourra faire l'objet d'une exclusion du transport.
- La Commune Le Mené s'engage à informer les familles dans les meilleurs délais en cas de dysfonctionnement ou interruption de service (intempéries, panne, etc …)

Horaires :

Commune	Point d'arrêt	heure		Commune	Point d'arrêt	heure
LE MENE (PLESSALA)	Ecole	08:20		LE MENE (ST GILLES DU MENE)	Ecole	16:10
LE MENE (ST GOUENO)	Garderie**	08:25		LE MENE (ST GOUENO)	Ecole privé	16:30
LE MENE (ST GOUENO)	Ecole Privé	08:30		LE MENE (PLESSALA)	Ecole	16:40
LE MENE	Kerrouët (abribus)	08:35		LE MENE (ST GILLES DU MENE)	Ecole	16 :55
LE MENE (ST GILLES DU MENE)	Ecole	08:40		LE MENE	Kerrouët (abribus)	17:00
LE MENE (PLESSALA)	Ecole	09:00		LE MENE (ST GOUENO)	Garderie**	17:05
				LE MENE (ST GILLES DU MENE)	Ecole	17:15

****arrêts uniquement pour les enfants de la Garderie**

Le matin :
Les enfants doivent être présents **quelques minutes avant les horaires de départ mentionnés ci-dessus**. Tout élève non monté dans le car à l'horaire prévu sera considéré comme absent, le chauffeur n'attendra pas les retardataires.
Il est possible que les enfants soient accueillis en garderie périscolaire à Plessala ou à St Gouéno, puis qu'ils soient transportés vers leur lieu de scolarisation.

Le soir :
Le chauffeur n'est pas tenu d'attendre l'arrivée des parents pour quitter le parking. Si l'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul ou à être pris en charge par une autre personne, il sera remis à la garderie périscolaire payante.
L'enfant qui a pris le car le matin, doit absolument le reprendre le soir ou doit présenter un mot signé des parents pour pouvoir rentrer par tout autre moyen.
Les contraintes imposées au service du car communal impliquent le respect impératif par les familles des horaires mentionnés ci-dessus.
En dehors de ces horaires, les enfants sont sous la responsabilité des familles. Les enfants restent sous la responsabilité des familles jusqu'à l'arrivée du car.

Le Maire, Gérard DABOUDET

Pour toute information, merci de contacter le srvice transport de la Mairie Le Mené :
transport@mene.fr ou tél : 02 56 40 01 32 ou 07 57 08 56 42